

CLE du 24 octobre 2022 – Marbaix 9H30 : Relevé des décisions

Etaient présents :

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

| Nom | Représentation au sein de la CLE du SAGE |
|-------------------------|---|
| M. Paul RAOULT | Président SIDEN-SIAN et Président de la CLE |
| M. Guislain CAMBIER | Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'avesnois et Vice-président du Conseil régional des Hauts de France |
| M. Michel HENNEQUART | Maire de Mazinghien et Vice-Président de la CLE |
| M. Michel DUVEAUX | Maire d'Obrechies - Vice-Président de la CLE |
| Mme Aurélie WELONEK | Conseillère déléguée à la GEMAPI de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et Vice-Présidente de la CLE |
| M. Sébastien BOUCHEZ | Délégué au comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois |
| Mme Sandra BROGNET | Maire de Sars Poteries |
| M. Benjamin WALLERAND | Maire Adjoint d'Anor |
| M. Alain MATHURIN-DOLLO | Responsable technique du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois |

Représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

| Nom | Représentation au sein de la CLE du SAGE |
|-----------------------------|---|
| M. Gérard PINELLE | Vice-Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord – Vice-Président de la CLE |
| M. Bertrand BODDAERT | Conseiller Agricole pour la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais |
| M. Benjamin PLICHON | Elu et représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord de France |
| Mme Judith BOUCHAIN | Union National des Carrières et Matériaux de Construction |
| M. Bernard COLLIN | Représentant du Syndicat départemental de la propriété rurale du Nord |
| M. Jean-Jacques BATOT | Administrateur de la Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques du Nord (FDPPMA 59) - a reçu mandat du représentant du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France |
| M. Jean Bernard SZCZEPANSKI | Président de l'Association Nord Nature Environnement |
| Mme Eliane BERIOU | Présidente de UFC Que choisir Sambre-Avesnois |
| M. Constant NOIREAUX | Membre actif de l'Association pour la Préservation et la Valorisation du grand Marais de Maroilles |

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

| Nom | Représentations au sein de la CLE du SAGE |
|----------------------|---|
| M. Eric PARIS | Chef d'Unité à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord – Avesnes-sur-Helpe |
| Mme Sandrine BERQUET | Chargée d'intervention - Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) |
| M. Philippe SCULIER | Responsable Antenne Berlaimont - Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais (VNF) |

Autres structures ou représentants non désignés dans la CLE :

| Nom | Représentations au sein de la CLE du SAGE |
|-----|---|
|-----|---|

Représentants de la structure animatrice

| Nom, fonction | Organisme |
|-----------------|--|
| M Yvon BRUNELLE | Directeur du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois |
| M. Gael KOUALI | Animateur du PAPI de la Sambre - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois |
| M. Luc GIRARDOT | Chargé de mission ressource en eau, milieux aquatiques et inondations – Animateur du SAGE Sambre - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois |

Etaient excusés :

Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

| Nom | Représentation au sein de la CLE du SAGE |
|---|--|
| Mme Marie-Sophie LESNE | Vice-présidente du Conseil régional des Hauts de France |
| Mme Aude VAN CAUWENBERGE | Conseillère Départementale du Nord |
| M. Sébastien SEGUIN | Conseiller Départemental du Nord |
| Mme Marie-Françoise BERTRAND | Conseillère Départementale de l'Aisne |
| M. Alain DELTOUR (représenté par M. Alain MATHURIN-DOLLO) | Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des cours d'Eau de l'Avesnois et Vice-Président de la CLE |
| M. Maurice COQUART | Maire de Ribeaupville |
| M. David ZELANI | Maire de Bachant |
| M. Dominique DELCROIX | Maire Adjoint de Maubeuge |
| Mme Josiane SULEK | Maire de Rousies |
| M. François GUISLAIN | Mairie de Bas Lieu |
| M. Frédéric MEURA | Maire de Papleux |
| M. André BERTEAUX | Maire de Hestrud |
| M. Pierrick FORET | Maire de Beaufort sur Sambre |
| Mme Corinne LEFORT | Maire Adjointe de Fourmies |

Représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :

| Nom | Représentation au sein de la CLE du SAGE |
|-------------------|---|
| M. Damien CARLIER | Président de l'Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut |
| M. Benoît GALLET | Chargé de mission territorial Sambre Avesnois - Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France – donne mandat au représentant de la FDPPMA présent |

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

| Nom | Représentations au sein de la CLE du SAGE |
|--------------------|---|
| | Préfet du Nord Coordinateur de bassin |
| M. Laurent LEJEUNE | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement des Hauts de France |
| | ARS du Nord-Pas-de-Calais Picardie |
| M. David TURLA | Office Français pour la biodiversité |

M. Raoult remercie les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) d'avoir répondu présents à cette réunion se tenant dans les locaux provisoires de la maison du parc à Marbaix.

Avant de commencer la réunion, **Monsieur le Président de la CLE** souhaite prendre le temps de répondre aux questions posées par Monsieur le Président du Parc naturel régional, Guislain Cambier dans un courrier adressé en septembre et publié par l'hebdomadaire L'Observateur.

M. Raoult rappelle donc que la question de l'eau sur le territoire entre nécessairement dans les réflexions actuelles menées dans le cadre de la révision de la charte du Parc. Les inquiétudes évoquées par Monsieur le Président du Parc sont légitimes.

Des réponses à certaines questions sont d'ailleurs à l'ordre du jour de la réunion. Tout d'abord au sujet de la principale interrogation qui porte sur la capacité de la ressource en eau de l'Avesnois en terme quantitatif vis-à-vis de l'exploitation actuelle et des évolutions climatiques de plus en plus perceptibles.

M. Raoult indique donc qu'il est envisagé dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de la Sambre et du SDAGE Artois Picardie, la réalisation prochaine d'une étude des volumes disponibles à l'échelle du bassin versant de la Sambre. De plus, suite aux derniers travaux de présentation à la CLE par la DDTM et Noreade du dispositif de suivi piézométrique de la nappe au droit du champ captant de Mormal, un groupe de travail comprenant des membres de la CLE sera créé en vue de produire un bilan annuel des volumes prélevés et leur impact sur les formations superficielles en vallée de Sambre.

Le besoin de connaissances complémentaires sur l'impact des prélèvements dans les synclinaux calcaires de l'Avesnois, principale ressource du secteur est effectivement indispensable. La question du partage de ces volumes disponibles devra se poser.

Néanmoins du point de vue des prélèvements réalisés, **Monsieur le Président de la CLE** rappelle que le SIDEN prélève annuellement de l'ordre de 48 millions de mètres cube pour assurer l'approvisionnement en eau potable du million d'habitants desservis et répartis dans les 653 communes adhérentes.

Les prélèvements réalisés en Avesnois par Noreade et plus précisément sur le SAGE de la Sambre représentent à eux seuls annuellement 9,6 millions de mètres de cube dont 3 millions sont issus du champ captant de la forêt de Mormal. Parmi ses 3 millions de mètres cube, 2 sont destinés à des apports extérieurs à l'arrondissement d'Avesnes et au SAGE de la Sambre (Valenciennois, Douaisis, Cambrésis).

Monsieur le Président de la CLE rappelle que le SIDEN est contraint également à des achats d'eau auprès d'autres distributeurs pour assurer un approvisionnement complet, notamment pour 29 communes de la Métropole de Lille qui ne disposent pas de ressource exploitable.

M. Raoult tient à rappeler que la régie du SIDEN effectue ses prélèvements dans le respect du cadre réglementaire et qu'une vigilance particulière est mise en œuvre en situation de sécheresse comme actuellement.

Le SIDEN poursuit ses efforts d'amélioration du rendement de ses réseaux de distribution, passé de 76 % à 80 %, soit une valeur largement supérieure aux exigences réglementaires pour des réseaux de type rural, fixé à 67 % minimum. Dans ce domaine la solidarité territoriale est nécessaire afin de permettre les investissements, la pose de réseau en zone rurale étant toujours plus coûteuse qu'en zone urbaine au regard du nombre d'utilisateurs par kilomètre.

M. Raoult revient également sur une question de M. Cambier relative au SPANC et aux contrôles des systèmes d'assainissement non collectif du territoire. **M. Raoult** déplore que depuis une décision ministérielle de 2018, la réhabilitation de l'ANC n'est plus soutenue financièrement par l'agence de l'eau. Face à une réglementation qui ne permet pas de contraindre suffisamment les propriétaires d'ANC non conformes et en l'absence de dispositif financier incitatif, il semble difficile d'envisager une amélioration à court terme. Cependant, **M. Raoult** annonce qu'un prochain travail de réflexion sera mis en œuvre par Noreade avec le SAGE Sambre pour expérimenter des opérations de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique sur des secteurs limités aux zones à enjeu environnementale.

Enfin, **Monsieur le Président de la CLE** indique à l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu dernièrement entre lui et Monsieur le Président du Parc à laquelle était associée les services de Noreade et ceux du Parc. Afin de mieux prendre en compte la situation de l'Avesnois vis-à-vis de l'exploitation de la ressource en eau, il est envisagé d'élaborer et mettre en œuvre contractuellement des actions sur les captages prioritaires de l'Avesnois. Ces actions pourraient se traduire notamment par la plantation de haies bocagères dans les zones vulnérables des aires d'alimentation de captage. Le travail reste à définir plus précisément. Toutefois, Monsieur le **Président de la CLE** rappelle que le SIDEN n'est pas le seul exploitant de la ressource en eau ; l'agglomération de Maubeuge exploite également des captages ainsi que SUEZ pour les ouvrages exploités en délégation. Ces actions ne peuvent être menées qu'à titre expérimental sur l'Avesnois et adaptée à sa situation particulière, il ne s'agit pas de créer un effet d'aubaine sur d'autres arrondissements.

M. Cambier remercie Monsieur Raoult pour cette intervention. Il confirme qu'effectivement dans le cadre de la révision de la charte du Parc des questions se posent face au constat de l'état écologique des cours d'eau et de la vulnérabilité de la ressource en eau souterraine. Il est indispensable de pouvoir apporter des réponses aux inquiétudes des habitants qui observent la baisse régulière des niveaux d'eau et la qualité des eaux superficielles se dégrader en période de sécheresse. C'est une chance de pouvoir avoir Noreade comme interlocuteur principal sur le territoire en matière de gestion de l'eau. **Monsieur Cambier** se réjouit du travail commun qui s'annonce.

En complément, **M. Raoult** souhaite rappeler que Noreade porte également un projet de réutilisation des eaux d'exhaure des carrières qui permettra à terme de disposer de 2 millions de mètres cube par an, compensant la perte de productivité et l'abandon des captages situés trop près des carrières. Il s'agit d'une première en France.

Mme Beriou demande si les exploitants des carrières vont traiter les eaux pour permettre leur utilisation en eau potable. Comment sont rejetées ses eaux. ?

Mme Bouchain indique que ce n'est pas l'activité des carrières qui rend nécessaire le traitement des eaux en vue de leur potabilisation. Actuellement les eaux d'exhaure sont restituées au milieu naturel après décantation.

M. Collin attire l'attention de la CLE sur la nécessité de traiter les eaux avant les rejets carriers. Il rappelle la situation de l'Helpe majeure qui a longtemps subi ce type de pollution. La ressource en eau fait face à de nombreuses pollutions qui nécessitent une surveillance, l'usage des produits phytosanitaire est désormais proscrit dans certains secteurs, mais quid des métabolites médicamenteux et des perturbateurs endocriniens et de l'adaptation des systèmes de traitement.

M. Raoult rappelle ainsi l'ordre du jour de la réunion :

- *SAGE modifié approuvé par Arrêté inter préfectoral du 18 aout 2022 (mise à disposition des documents du SAGE modifié)*
- *Retour sur la sécheresse de l'été 2022 au niveau du bassin de la Sambre*
- *Feuille de route pour la mise en compatibilité du SAGE Sambre avec le SDAGE 22-27 d'ici fin mars 2025*
- *Création d'un groupe de travail sur la production d'un bilan annuel des volumes prélevés et leur impact sur les formations superficielles en Vallée de Sambre (Cf CR des CLE du 01/06/22 et 25/02/2022)*
- *Proposition de mise en place d'un calendrier annuel des commissions thématiques et des réunions de CLE du SAGE Sambre*

SAGE modifié approuvé par Arrêté inter préfectoral du 18 aout 2022 (mise à disposition des documents du SAGE modifié)

Luc Girardot rappelle que le SAGE de la Sambre révisé et compatible avec le SDAGE Artois Picardie 2016-2021 a été approuvé par arrêté inter préfectoral du 18 aout 2023.

L'ensemble des nouveaux documents du SAGE Sambre sont consultables librement sur le site internet du SAGE de la Sambre <http://sage-sambre.parc-naturel-avesnois.fr/6-telechargements/les-documents-du-sage/>

Le SAGE Sambre dispose donc d'une cartographie des zones humides en 3 catégories et d'une délimitation des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif sur lesquelles la réhabilitation des ANC est prioritaire.

M. Raoult précise qu'il est désormais nécessaire de rendre le SAGE compatible avec le nouveau SDAGE 2022-2027.

Retour sur la sécheresse de l'été 2022 au niveau du bassin de la Sambre

Luc Girardot fait état de la situation du bassin versant de la Sambre vis à vis de la sécheresse qui sévit depuis le printemps. Un état du dispositif de suivi mis en œuvre par les services de l'Etat est présenté à l'assemblée. Certaines mesures de suivi pourraient être complétées avec des données plus locales afin de permettre une meilleure prévention du phénomène de sécheresse.

M. Raoult interroge la DDTM sur le contrôle du respect des arrêtés.

M. Paris confirme que de nombreux contrôles ont été réalisés, néanmoins pour être efficace, l'appui auprès des élus locaux est indispensable pour avant tout dispenser un travail important de pédagogie auprès des populations.

Mme Bériou s'interroge sur la consommation d'eau des usagers en période de sécheresse. Quelle surveillance est mise en œuvre par les distributeurs d'eau comme Noreade ?

M. Raoult indique que les services de Noreade ont constaté une baisse de consommation. Aussi la régie du SIDEN-SIAN s'est efforcée de relayer les messages de prévention et de communication réalisés par l'Etat vis-à-vis de la sécheresse. Dans le domaine de la consommation d'eau, **M. Raoult** rappelle que le prix du mètre cube joue un rôle majeur.

M. Duveaux indique que l'AMVS relève des consommations d'eau qui restent importantes. Dans le cadre du contrat de délégation de service public avec SUEZ, la pose de compteurs « intelligents » est réalisée par le délégataire. Au-delà de la consommation d'eau, d'autres pistes de travail sont à réfléchir comme la gestion des eaux pluviales par infiltration et la récupération de ces eaux à la parcelle.

M. Raoult indique qu'en matière de gestion des eaux pluviales, la déconnexion des réseaux et la gestion à la parcelle devient la règle.

Feuille de route pour la mise en compatibilité du SAGE Sambre avec le SDAGE 22-27 d'ici fin mars 2025

Luc Girardot indique à l'assemblée que l'agence de l'eau a rappelé dernièrement aux animateurs de SAGE les travaux de mise en compatibilité suite à l'approbation du SDAGE 2022-2027.

16 dispositions du SDAGE qui intéressent directement les SAGE doivent être inscrites dans une feuille de route visant la mise en compatibilité à 3 ans soit d'ici mars 2025.

4 dispositions sont déjà mises en œuvre dans le SAGE de la Sambre et ne nécessitent pas d'action de forte ampleur à court terme :

- Finaliser le zonage Zones à Enjeu Environnemental (A1.2) ;
- Mettre à jour le règlement du SAGE pour protéger de toute destruction les zones humides dont la qualité sur le plan fonctionnel est irremplaçable (A9.1) ;
- Mettre à disposition la cartographie des zones humides (A9.1 et A9.5) ;
- Préserver, via le règlement du SAGE, les zones naturels d'expansion de crues et les milieux humides associés (C1 et C1.1)

Pour le dernier point, en fonction du futur PAPI complet, le règlement du SAGE pourra être si nécessaire amendé.

4 autres dispositions doivent faire l'objet d'un travail à mettre en œuvre dès aujourd'hui pour être menées à bien dans le délai imparti, il s'agit de :

- Initier la définition des volumes disponibles pour proposer une répartition par usages, en lien avec la mise en place de projet de territoire pour la gestion de l'eau (B2.3) ;
- Mettre à jour le cas échéant le règlement du SAGE pour préserver et restaurer de manière qualitative et quantitative- les aires d'alimentation de captages (B1.2) ;
- Compléter la cartographie des aléas réalisée par l'autorité administrative avec les acteurs compétents en GEMAPI en identifiant les secteurs où l'érosion des sols et le ruissellement ont un impact sur la qualité des milieux aquatiques (A-4) ;

- Améliorer la connaissance sur la localisation des espèces exotiques envahissantes et mettre en place des moyens de lutte et de suivi (A7.2) ;

L'étude de définition des volumes disponibles peut permettre de répondre aux enjeux sur la quantité et aux débats actuels vis-à-vis du partage équilibré de la ressource en eau de l'Avesnois. Cette étude est un préalable indispensable à la mise en œuvre d'une concertation locale sur le partage des usages de l'eau.

Aussi un travail avec les ORQUE/CARE doit être mis en œuvre pour mettre en cohérence les plans d'actions des aires d'alimentation de captages et les documents du SAGE notamment d'un point de vue réglementaire.

L'enjeu érosion est fondamental pour le SAGE de la Sambre et pour l'Avesnois en général, des travaux d'études importants sont en cours par les EPCI, le Parc avec le PAPI et la mission érosion, la production d'une cartographie globale est prévue.

La lutte contre les espèces envahissantes ne doit pas être relâchée. Au niveau du Parc et du SAGE plusieurs études ont déjà été réalisées depuis 2015. L'accueil d'un stagiaire par le Parc pour 4 à 6 mois dans le cadre d'un cursus universitaire ou d'ingénieur est prévu en 2023 pour mettre à jour les données d'inventaire, de localisation, produire de nouveaux outils de sensibilisation sur la base de l'existant, mesurer les efforts déjà entrepris et leur efficacité et relancer la recherche de moyens pour déployer des plans de lutte.

A nouveau 4 dispositions complémentaires doivent être clarifiées par les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau pour être mises en œuvre :

- Mener, de manière volontaire, une démarche d'expérimentation à l'exutoire de réseaux de drainage quand un enjeu est identifié sur le territoire (A-4-1) ;

- Faire définir par la CLE les bassins versants à enjeux où sera réalisé par les collectivités compétentes en matière de GEMAPI la cartographie de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, accompagner les collectivités dans la réalisation de la cartographie puis l'annexer aux SAGE lors de leur révision ou leur élaboration, **au plus tard d'ici 2027** (A5.1) ;

- Prendre en compte le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI), le plan de gestion de l'anguille (PGA) et les plans départementaux de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles (PDPG) (A6.4) ;

- S'approprier l'évaluation des politiques publiques (E2.3)

L'enjeu « drainage » sur le SAGE de la Sambre demeure incertain et doit être examiné avec les services de l'Etat. La notion « d'espace de bon fonctionnement des cours d'eau » demande à être clarifiée avant tout travail en CLE. En effet, d'autres politiques peuvent entrer en ligne de compte dans cette notion, notamment les zones inondables, d'expansion de crues, certaines zones humides, l'urbanisme, ...

Il est également nécessaire de savoir ce que signifie réellement l'appropriation de l'évaluation des politiques publiques pour les prendre en compte dans la mise en œuvre du SAGE.

Quant à la prise en compte des objectifs piscicoles dans le SAGE, un travail d'analyse avec la fédération de pêche paraît indispensable.

2 dispositions impliquent la nouvelle définition d'un nouveau plan de communication :

- Construire des plans spécifiques (sensibilisation, communication, suivi) pour réduire et supprimer l'usage des pesticides lorsque c'est un enjeu sur le territoire (A11.8) ;

- Sensibiliser et former autour des écosystèmes aquatiques (E1.3) ;

Et enfin 2 dernières dispositions nécessitent la mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail et potentiellement l'intégration de nouveaux objectifs dans le SAGE actuel :

- Associer les structures belges à l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SAGE frontaliers (B6.1) ;
- Faire un rapport annuel des actions du SAGE et développer une approche inter SAGE (E1.1 E1.2)

Décision de la CLE :

Après avoir soumis la feuille de route à l'avis des membres présents et représentés, la feuille de route proposée pour la mise en compatibilité du SAGE de la Sambre avec les dispositions du SDAGE 2022-2027 est approuvée à l'unanimité.

Création d'un groupe de travail sur la production d'un bilan annuel des volumes prélevés et leur impact sur les formations superficielles en Vallée de Sambre (Cf CR des CLE du 01/06/22 et 25/02/2022)

Suite à la présentation par la DDTM 59 et NOREADE du dispositif de suivi piézométrique de la nappe à proximité de la forêt de Mormal à la CLE du 25 février 2022 et à la demande de Monsieur DANLOUX qui proposait (CF. Compte Rendu de la CLE du 1^{er} juin 2022) *que chaque année, en fin de période estivale, puisse être tracées (par Noréade ?) les courbes isopièzes et qu'une carte piézométrique avec le volume annuel extrait soit téléchargeable en novembre de chaque année sur le site du SAGE de la Sambre.*

Il est proposé d'officialiser la composition de ce groupe de travail par CLE comme suit :

- SMPNRA / SAGE Sambre
- NOREADE (Hydrogéologue)
- DDTM 59 (SENT et STH)
- Association Nord Nature Environnement
 - CEN hauts de France
 - Fédération de Pêche

A la demande de M. Pinelle sont ajoutés :

- **La Fédération de Chasse**
- **L'Association pour la Préservation et la Valorisation du grand marais de Maroilles**

Ce groupe de travail pourra étudier parallèlement l'opportunité d'installer un piézomètre en vallée de Sambre.

M. Pinelle demande également que les représentants des chasseurs soient conviés dans les comités de suivi relatifs au PAPI étant donné l'impact potentiel des inondations sur l'activité cynégétique dans le marais.

M. Brunelle, sous couvert de **M. Raoult**, n'y voit pas d'inconvénient.

Enfin, **M. Pinelle** insiste pour que le dernier point de l'ordre du jour soit abordé malgré l'heure tardive. En effet il regrette que la commission « préservation des

milieux aquatiques » qu'il préside n'ait pas encore été réunie depuis l'installation de la CLE en juin 2021.

Proposition de mise en place d'un calendrier annuel des commissions thématiques et des réunions de CLE du SAGE Sambre

M. Raoult rappelle que suite aux élections intervenues en 2020 et 2021, la composition de la CLE a été modifiée. L'arrêté de composition définitif été publié par arrêté inter préfectoral du 31 janvier 2022, soit assez tardivement. Un travail en assemblée plénière a été privilégié cette année, mais il convient, notamment au vu de la mise en œuvre de la feuille de route de réunir plus régulièrement les commissions sous la tutelle de leur vice-présidents respectifs. Depuis son installation le 7 juin 2021, il est rappelé l'instauration des commissions et vice-Présidences (VP) comme suit :

- Pour l'enjeu « Reconquérir la qualité de l'eau » : M. Michel Duveaux VP
- Pour l'enjeu « Préserver durablement les milieux aquatiques » : M. Gérard Pinelle VP
- Pour l'enjeu « Maîtriser les risques d'inondations et d'érosion » : Mme Aurélie Welonek VP
- Pour l'enjeu « Préserver la ressource en eau » : M Alain Deltour VP
- Pour l'enjeu « Communication » : M Michel Hennequart VP.

En 2023, chaque commission sera réunie au moins 1 fois. La CLE en plénière se réunira au moins 2 fois.

M. Raoult remercie les participants à cette réunion de CLE et clôt ainsi la séance à 12 H 45.